

DEC212533DR04

Décision donnant délégation de signature en matière de santé et de sécurité au travail à des responsables de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-de-France Gif-sur-Yvette

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant M. Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

DÉCIDE :

Article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation de signature est donnée à Mme Carole LE CONTEL, déléguée régionale adjointe, à l'effet de signer les documents relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT et de Mme Carole LE CONTEL, délégation de signature est donnée à Mme Christelle DODEMAN-DENYS, secrétaire générale, à l'effet de signer les documents relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Article 3. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juillet 2021

Benoît FORÊT
Délégué régional

